> Si vous ne souhaitez pas de DPIO aujourd'hui, vous pourrez le demander lors d'un prochain rendez-vous.

Si vous souhaitez attendre que l'accouchement se déclenche tout seul, vous pourrez ne **pas avoir le même avis** lors de votre prochain rendez-vous et souhaiter un DPIO. Si votre col utérin est suffisamment ouvert aujourd'hui, il le sera tout autant (voire plus) lors de votre prochaine consultation.

> Aujourd'hui vous souhaitez un DPIO. Si vous n'avez pas accouché, vous ne serez pas obligée d'accepter un autre DPIO lors de votre prochaine consultation.

La répétition du geste peut parfois permettre de favoriser la mise en travail, mais n'est jamais systématique. Lors de votre prochain rendez-vous, vous en reparlerez avec la sage-femme ou le gynécologue et vous prendrez votre décision. Un DPIO ne vous sera jamais imposé.

 À 41 SA vous souhaitez que l'accouchement soit déclenché.
 Vous n'êtes pas obligée d'accepter un DPIO avant un déclenchement.

Un déclenchement peut avoir lieu sans qu'un DPIO soit réalisé en première intention. Il peut parfois vous être proposé dans l'**attente de la mise en place** d'un moyen médicamenteux ou d'un ballonnet intra utérin.

> Vous avez déjà eu une césarienne et vous souhaitez accoucher par voie basse. Peut-on vous proposer un DPIO?

Oui, mais ce n'est pas systématique. Un DPIO ne vous sera proposé que si une tentative d'accouchement par voie basse est possible. Il faut également que votre col utérin soit suffisamment ouvert.



Qui décide de la réalisation ou non du DPIO?

Vous. Si votre col est suffisamment ouvert, la sage-femme ou le gynécologue peuvent vous proposer un DPIO, après vous avoir expliqué ses avantages et ses inconvénients. Il (ou elle) répondra également à vos questions. Mais la décision de sa réalisation ou non, vous appartient.

Ce document est une aide pour réfléchir si oui ou non, vous souhaitez avoir un DPIO (ou décollement des membranes). N'hésitez pas à échanger avec votre gynécologue ou votre sage-femme. Ils répondront à vos questions.

Qu'est ce que le Réseau Sécurité Naissance « Naître Ensemble » des Pays de la Loire?

Les 23 maternités des Pays de la Loire, avec les 13 services de néonatologie et tous les professionnels de la périnatalité, sont organisées pour proposer aux mères et aux couples la sécurité optimale dans le respect des choix des lieux d'accouchement et des projets de naissance.



Coordination:

Réseau Sécurité Naissance - 3 rue Marguerite Thibert - 44200 Nantes Tél : 02 40 48 55 81 - E-mail : coordination@reseau-naissance.fr



Crédits photos: Adobe Stock

DPIODécollement du Pôle Inférieur de l'Œuf

ou « décollement des membranes »

Information à destination des patientes









Le Réseau Sécurité Naissance - Naître Ensemble est le réseau des maternités et des professionnels de la périnatalité de la région Pays de la Loire.

Qu'est-ce que **le DPIO** (Décollement du Pôle Inférieur de l'Œuf) ou « décollement des membranes »?

C'est un geste réalisé lors d'un toucher vaginal, qui peut faciliter la mise en travail spontanée.

Le DPIO est souvent proposé dans le cadre de la grossesse prolongée (définie par un terme supérieur ou égal à 41⁺⁰ SA) pour tenter d'éviter le recours à une méthode artificielle de déclenchement du travail (médicaments, ballonnet, rupture artificielle des membranes).

Il peut être réalisé à partir de 39 SA pour réduire le risque d'accoucher après la date prévue d'accouchement, si votre col est suffisamment ouvert.

Comment est **réalisé le DPIO**?

Le DPIO consiste à passer un doigt entre la paroi de l'utérus et la poche des eaux. Il permet, en effectuant un geste circulaire de 360 degrés, de « décoller » la poche dans laquelle est votre bébé, de la partie inférieure de l'utérus. Ce geste dure en général 30 à 40 secondes. Il a une action à la fois mécanique et biochimique (réaction en chaîne aboutissant à la production naturelle de prostaglandines locales).

Ce geste nécessite que votre col soit suffisamment ouvert.

Lors d'une consultation pour le suivi de la fin de grossesse, un toucher vaginal permet d'évaluer le col de l'utérus, pour savoir s'il est modifié ou non.

L'évaluation du col comprend sa **longueur**, sa **consistance**, sa **dilatation**, et la **hauteur** du fœtus.

Lors de ce toucher vaginal, un DPIO peut vous être proposé pour favoriser la mise en travail spontanée.

Ce geste ne nécessite pas de préparation préalable, en dehors d'un temps d'information et de réflexion de la mère et / ou du couple.







> Le DPIO permet-il à coup sûr de provoquer le début du travail?

Non. Il existe 4 possibilités après un DPIO :

- Les contractions seront de plus en plus intenses, signe du début du travail.
- Les contractions permettront au travail de débuter, mais il faudra ensuite avoir recours à des médicaments pour « entretenir » les contractions utérines.
- Les contractions s'arrêteront sans que le travail à proprement parler ne débute.
- Parfois, ce DPIO ne provoquera pas ou quasiment pas de contractions utérines.

Quels sont les avantages du DPIO?

En comparaison avec le fait d'attendre que l'accouchement survienne de manière spontanée, le DPIO **réduit** le recours au déclenchement.





> Est-ce douloureux?

Un DPIO provoque un inconfort d'intensité très variable selon les femmes. Il peut parfois être quasi indolore.

Il **peut être douloureux**, car c'est un toucher vaginal « plus appuyé » qu'un toucher vaginal classique. À **tout moment**, vous aurez la possibilité de demander à la sage-femme ou au gynécologue de stopper son geste si la douleur que vous ressentez est trop importante.

> Est-ce dangereux?

Le DPIO ne comporte pas de risques particuliers pour vous ou pour votre bébé :

- Il n'augmente pas le risque de césarienne.
- Il n'augmente pas les risques infectieux, pour vous ou votre bébé.
- Il peut provoquer quelques saignements, le plus souvent sans gravité.
- La rupture non intentionnelle des membranes (ou « poche des eaux ») est rare.

